

CE QU'ILS ONT FAIT POUR L'ÉDUCATION

L'honorable chef de l'opposition nous a beaucoup parlé de ce qu'il a fait pour la cause de l'éducation par sa loi de la dernière session. Il a résumé sa politique dans cette loi que, plus généreux à son égard qu'il ne l'est envers nous aujourd'hui, nous l'avons aidé à faire adopter par la Chambre.

M. l'Orateur, je ne crains pas la comparaison de la loi actuellement soumise à la Chambre avec celle proposée par mon honorable ami. Le seul mérite de sa législation est tout entier dans l'augmentation de la subvention de la province pour les écoles communes. Quant aux points les plus importants du progrès que tous désirent, sa loi ne précise point, ne définit rien. Qu'il me suffise d'en citer la troisième clause à l'appui de mes paroles. Elle se lit comme suit :

“ Le revenu du dit fonds sera employé, sous la direction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par le Surintendant de l'Instruction Publique, à développer l'Instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à aider les écoles dont sont appelés à bénéficier les classes ouvrières dans les cités et les villes, et à améliorer la condition des instituteurs des écoles élémentaires et des écoles modèles, à fournir gratuitement des livres de classes, et, généralement, à répandre d'une manière plus efficace l'Instruction élémentaire dans toute la province, le tout dans la mesure qu'il plaira au Lieutenant-Gouverneur en conseil d'ordonner, et conformément aux règlements qu'il pourra juger à propos de faire.”

Comme on le voit, la loi de mon honorable ami ne contenait aucun projet défini, aucune politique murie et clairement exposée.

On a assurément tort de rapetisser la grande question de la réforme scolaire à une simple affaire de finance. L'honorable chef de l'opposition n'a cessé de nous répéter que ce qu'il fallait, c'était de l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent. Le principal reproche qu'il nous adresse, c'est de ne pas porter à la somme de \$200,000 l'augmentation de \$50,000 qu'il faisait voter l'année dernière, suivant, prétend-il, la promesse que j'aurais faite lors des élections générales.

PROMESSES DU PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur, les promesses que j'ai faites au peuple de la province, je les tiendrai. Elles sont entières dans le programme politique que nous lui avons soumis, et qu'il a approuvé. Nul plus que moi ne désirerait pouvoir élever au chiffre de \$200,000